

Liste des délibérations du conseil municipal Séance du 17 juillet 2023

Présents : M. RINGUET, Maire, Mme BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM. AFONSO, Mme BARRAT, MM. BARDET, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD
Excusée : Mme MONTENON,

Modalités de vote : scrutin ordinaire

Président de séance : M. Michel RINGUET, maire
Secrétaire de séance : M. Alexandre GIVERNAUD

N° délibération	Ordre du jour	Décision du conseil municipal
2023-07-17-01	Demande d'adhésion des communes de Saint-Silvain-Bellegarde et Saint-Quentin-la-Chabanne au SDIC 23	adopté
2023-07-17-02	Motion d'opposition à la création d'une consigne pour le recyclage des bouteilles plastique	adopté
2023-07-17-03	Devis empièrrement chemin du Bost au village du Vergnoux	adopté
2023-07-17-04	Devis lavoir Les Loges	adopté
2023-07-17-05	Motion au SDEC pour le renforcement du réseau électrique des Grandes Loges	adopté
2023-07-17-06	Devis remplacement copieur	reporté
Divers et informations	<p>Courrier de MM. JEANROT, BOUCHAUD, Mme BOUCHAUD : un courrier sera fait à la propriétaire des sapins.</p> <p>Demande de subvention pour le tour du Limousin : étant donné que la communauté de communes a déjà versé une subvention, la commune n'en versera pas.</p> <p>Courrier de l'AMF pour un soutien financier à la commune de Pontarion : aucune participation.</p> <p>Monsieur le maire informe l'assemblée que M. et Mme BONNAL ont déposé un recours en annulation auprès de la Préfecture et notification d'un recours éventuel au tribunal administratif suite à la délibération n° : 23/05/16/02 ayant pour objet : courrier GROUPAMA puis avis sur la poursuite de la mise en service de la sonnerie de la cloche à 12h et 19h. Dans cette délibération, le conseil municipal avait décidé de poursuivre l'électrification de la cloche en vue de la sonnerie à 12h et 19h. La Préfecture n'a pas relevé d'irrégularité au titre du contrôle de légalité et n'a pas annulé la délibération. Suite aux conclusions de la Préfecture, M. et Mme BONNAL ont déposé un recours auprès du tribunal administratif. Le Président du TA propose au maire de tenter une médiation en vue de trouver une issue définitive à ce litige.</p> <p>Une déclaration de sinistre sera faite auprès de Groupama pour le remplacement du mât et de la lanterne du lampadaire du lotissement des Parinauds.</p>	

	<p>Création de voirie aux Grandes Loges : monsieur le maire informe qu'il a rencontré M. et Mme CRESPEAU qui souhaiteraient que la commune prenne en charge la création d'une voie afin de desservir leur habitation ainsi que celle de la famille HERMANT.</p> <p>Transfert compétence eau : monsieur le maire informe le conseil que la communauté de communes prendra la compétence eau au 01.01.2024. Une réunion entre la commune, Gartempe-Sédelle et Evolis doit avoir lieu rapidement pour organiser le transfert et les modalités financières.</p> <p>Suite au courrier de M. GAILLARD et Mme SEGUIN concernant la divagation de moutons sur leur propriété, réponse écrite sera faite ainsi qu'un courrier au propriétaire des animaux.</p>
--	---

Signatures

le maire,

le secrétaire de séance



Date d'affichage	21.07.2023
Date de fin d'affichage	
Date de publication	24.07.2023